



Droit à l'image et droit de l'image.


publié le 07/02/2013 - mis à jour le 10/02/2013

Descriptif :

Exploitation des œuvres porteuses de droits

Vous souhaitez utiliser des logotypes, des peintures, des dessins, des photographies d'artiste pour illustrer, accompagner vos documents

et ou des activités pratiques à caractère artistique avec vos élèves. Les **œuvres** que vous exploitez sont **porteuses de droits**... Vous devez les connaître pour envisager une utilisation paisible de celles-ci.

En France, les droits d'auteur sont régis par la loi du 11 mars 1957, codifiée dans [le Code de la propriété intellectuelle](#). 

En savoir plus : [Droit à l'image et droit de l'image](#) 



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.